



Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-sept heures trente-quatre minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Donges, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire et Président du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membre excusé : 1

Nombre de membres excusés avec pouvoir : 2

Présents : François CHENEAU, Monique PIRAUD, Didier RIAUD, Marie-Andrée PICOT, Alain GIRARDEAU, Yvonnick PERRIN, Lise BERTHO, Danielle HERVO, Guy SICOT, Michel DESBOIS, Roselyne DAUCE, Danièle FAVREAU, Albert LEHUEDE, Roger MAHO

Était excusé : Mikaël DELALANDE

Étaient excusées avec pouvoir : Yveline LECAMP (pouvoir à Didier RIAUD), Chantal GUINARD (pouvoir à Monique PIRAUD)

Monsieur le Président déclare la séance ouverte, le quorum est atteint avec 14 membres présents et 16 voix délibératives.

Approbation du Compte Rendu du Conseil d'administration du 19 mai 2025

Exposé

Monsieur Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à approuver le compte rendu de la séance du 19 mai 2025.

Vote :

Pour : 16

Contre : 0

Absentions : 0

Le compte rendu de séance est approuvé à l'**unanimité** sans observation.

Délibération 1.1 : Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale : Approbation du compte de gestion 2024

Rapporteur : Monsieur Le Président du C.C.A.S

Proposition

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, tel que proposé en **annexe n°1**.

Décision

Après délibération, le Conseil d'Administration,

→ Après présentation du Budget Primitif de l'exercice 2024, des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats, du Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

→ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

→ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

→ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

→ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➔ **DECLARE, à l'unanimité**, que le Compte de Gestion du Centre Communal d'Action Sociale, dressé par le Trésorier pour l'exercice 2024, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

➔ **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte de Gestion 2024 du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale.

Délibération 1.2 : Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale : Approbation du compte administratif 2024

Rapporteur : Monsieur Le Président du C.C.A.S

Proposition

En conséquence, le Conseil d'Administration est invité à approuver le Compte Administratif de 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Président quitte la salle du Conseil d'Administration et Mme PIRAUD Monique soumet le Compte Administratif 2024 au vote des administrateurs.

Décision

Après délibération, le Conseil d'Administration **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte Administratif de 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

Délibération 1.3 : Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale : Affectation du résultat 2024

Rapporteur : Monsieur Le Président du C.C.A.S

Proposition

Le solde d'exécution d'investissement faisant apparaître un **résultat net** égal à **1 698,27 €**, il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter entièrement le résultat de fonctionnement de 2024 en réserves ainsi qu'il suit :

- En réserve d'investissement (article 1068) : **0 €**
- En report de fonctionnement (compte 002) : **20 781,05 €**

Décision

Après délibération, le Conseil d'Administration :

- ➔ Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice écoulé du Budget du Centre Communal d'Action Sociale,
- ➔ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
- ➔ Constatant que le Compte Administratif 2024 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **20 781,05 €** et de **1 698,27 €** en investissement,
- ➔ **CONFIRME, à l'unanimité**, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 au Budget 2025 du CCAS, comme proposé :
 - **20 781,05 €** en réserve d'investissement,
 - **0 €** en report à nouveau de fonctionnement.

Délibération 2 : Subvention aux associations 2025 – report du vote pour la subvention de l'association M.R.A.P.

Rapporteur : Monsieur Le Président du C.C.A.S

Décision

Suite aux échanges sur l'association M.R.A.P., le Conseil d'Administration :

- ➔ **PREND ACTE** des informations transmises
- ➔ **DECIDE, à l'unanimité**, de refuser la subvention proposée de 50€ à l'association M.R.A.P
- ➔ **DECIDE, à l'unanimité**, de transférer le montant de 50€ prévu pour l'association M.R.A.P à l'association du secours populaire.

Délibération N° 3 : Logements Temporaires – Avenant n°2 à la convention du 2 Juillet 2021 entre le C.C.A.S, l'association Les Eaux Vives EMMAÛS et l'association Solidarité Estuaire

Rapporteur : Monsieur Le Président du C.C.A.S

Proposition

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration un avenant n°2 à la convention entre le C.C.A.S, l'association « Les Eaux Vives EMMAÛS » et l'association « Solidarité Estuaire » précisant une mise à jour des logements temporaires, leur typologie et les conditions financières.

Cet avenant sera conclu à partir du 1^{er} juillet 2025, pour 1 an et sera renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur Le Président invite le Conseil d'Administration à en délibérer.

Décision

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention du 2 juillet 2021 entre le C.C.A.S, l'association « Les Eaux Vives EMMAÛS » et l'association « SOLIDARITE ESTUAIRE ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président du C.C.A.S à procéder à la signature de cet avenant ainsi que de toutes les décisions liées à ces actes.

Délibération 4 : Mise à jour du barème de ressources des Aides Sociales Facultatives 2025

Rapporteur : Monsieur Le Président du C.C.A.S

Proposition

Il est proposé de revaloriser le barème de ressources pour les aides sociales facultatives en tenant compte de ces revalorisations, suivant l'annexe1.

Décision

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ➔ **DECIDE** d'ajourner la revalorisation du barème de ressources comme proposé en annexe 1.
- ➔ **DECIDE** de constituer un groupe de travail afin de réviser l'entièreté du barème pour le prochain conseil d'administration. Le groupe sera constitué de Mesdames PIRAUD, HERVO, FAVREAU, LEMARIÉ et Messieurs LEHUEDE, SICOT et DESBOIS. La réunion se déroulera jeudi 04 septembre à 09h00 en mairie (salle de réunion au rez-de-chaussée).

Aides Sociales facultatives accordées dans le cadre de la délégation de pouvoir

Chèques Accompagnement Personnalisé

Madame LEMARIE informe le conseil d'administration que dans le cadre de la délégation de pouvoir, il a été accordé des Chèques Accompagnement Personnalisé à 7 familles domiciliées à Donges pour un montant total de **970 €**.

Les membres du conseil d'administration prennent acte.

Ces aides accordées sont imputées à l'article 65134 du budget du CCAS.

Aides Sociales facultatives à accorder

Aide à l'énergie

Madame LEMARIE présente 2 demandes soumises à l'avis du conseil d'administration, concernant des aides à l'énergie pour :

- 1 famille domiciliée à DONGES avec un reste à vivre en dessous du barème. Il est proposé d'appliquer le forfait fluide, soit **90 €**.

Vote :

Pour : 16
Contre : 0
Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, d'accorder une aide financière de **90 €** pour une aide au paiement d'une facture d'énergie.

1 famille domiciliée à DONGES avec un reste à vivre au-dessus du barème. Monsieur Le Président propose de refuser l'aide financière en raison du dépassement de barème.

Vote :
Pour : 16
Contre : 0
Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, **à l'unanimité**, de refuser l'aide financière pour le paiement d'une facture d'énergie.

Aide à l'enfance – facture de restauration scolaire

Madame LEMARIE présente 1 demande soumise à l'avis du conseil d'administration, pour une aide au paiement d'une facture de restauration scolaire d'un montant de **104,40 €** pour 1 famille domiciliée à DONGES.

Il est proposé d'accorder une aide à hauteur de 30%, soit **32€**.

Vote :
Pour : 16
Contre : 0
Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, **à l'unanimité**, d'accorder une aide financière de **32 €** pour une aide au paiement d'une facture de restauration scolaire.

Cette aide sera imputée à l'article 65134/DIVER.

Aide diverse – Facture d'assurance voiture

Madame LEMARIE présente 1 famille domiciliée à DONGES avec un reste à vivre au-dessus du barème pour une demande d'aide au paiement des échéances d'assurance automobile. Monsieur Le Président propose de refuser l'aide financière en raison du dépassement de barème.

Vote :
Pour : 16
Contre : 0
Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, **à l'unanimité**, de refuser l'aide financière pour le paiement d'une assurance automobile.

Aides Légales

Frais d'hébergement– personne âgée

1 personne âgée domiciliée à DONGES, EHPAD Le Clos Fleuri, demande la prise en charge des frais de séjour pour la première fois.

Il est proposé de laisser l'avis à l'appréciation de la commission départementale.

Vote :

Pour : 16

Contre : 0

Absentions : 0

Le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de laisser l'avis à l'appréciation de la commission départementale.

Informations diverses

Bilan des journées du handicap 2025 :

Madame LEMARIE rappelle que les journées du handicap ont eu lieu du 12 au 18 mai 2025 avec pour thème « Sport et handicap » et présente le bilan effectué avec les différents services participants.

Lundi 12 Mai : Atelier retour d'expérience sur le séjour aux jeux paralympiques de la fondation Saint Jean de Dieu et échanges entre les participants et les élèves Dongeois.

La projection du court métrage retraçant le séjour des résidents aux Jeux Paralympiques a été réalisée par les bénévoles de CinéDonges et 127 élèves y ont assisté. L'atelier a été très apprécié et il y a eu des échanges positifs avec les élèves. Les CM1 de l'école Aimé Césaire n'étaient pas présents. Malgré tout, les lieux n'ont pas été entièrement respectés, car des déchets ont été découverts et certains sièges ont été dégradés.

Du Mardi 13 Mai au Samedi 17 Mai : Exposition à la médiathèques Jules Verne de livres sur la thématique.

Une sélection de livres a été faite et non une exposition. Ce qui sera réitéré l'année prochaine.

Les enfants du centre de loisirs ont découvert avec intérêt les livres en braille.

Le partenariat avec centre de loisirs, médiathèque, mairie est apprécié.

Mercredi 14 Mai : Parcours handicap avec l'éducateur sportif pour les enfants du Centre de Loisirs

L'animation s'est bien déroulée et a réuni 24 enfants qui ont montré beaucoup d'intérêt à ce qui leur a été proposé. Le basket en fauteuil a permis de sensibiliser les enfants au handicap. Les enfants étaient ravis de cette expérience.

Il n'y a pas eu la possibilité d'intégrer la Maison des Jeunes à ces événements par manque de disponibilité et de difficultés liées au planning.

Mercredi 14 Mai et Jeudi 15 Mai : Exposition de peintures, photos et céramiques de Pascal DUTERTRE et ses amis

30 visiteurs sur les 2 jours ainsi que le passage du centre de loisirs.

Dimanche 18 mai : Projection du film « Chacun pour tous » de Vianney Lebasque
9 personnes ont assisté au film.

Projection 2026 :

- Du 1^{er} au 7 juin 2026 – Thème : Handicap visuel
- Exposition à la médiathèque
- Faire venir un athlète d'handisport
- Proposer une animation de chant signé : il existe une association à Pornichet ?
- Déplacement des enfants dans la ville en binôme voyant/non-voyant
- Partenariat avec le club de pétanque pour faire découvrir la boccia ?
- Voir avec les écoles pour préciser les dates et les animations prévues
- Prévoir une première réunion en novembre 2025
- Prévoir une communication extérieure pour les expositions avec par exemple un « oriflamme »

Choix des colis de fin d'année pour les séniors :

Madame PIRAUD invite les membres du Conseil d'Administration à se déplacer au fond de la salle du conseil où sont présentés 5 propositions commerciales (colis couple – colis individuel) pour les colis de fin d'année à destination des séniors.

Madame PIRAUD informe que les membres du conseil d'administration pourront voter seulement pour 1 proposition qui regroupera le colis individuel et le colis couple.

Après observation, Madame PIRAUD procède au vote pour les différentes propositions.

La proposition n°5 est retenue à l'unanimité, soit la Maison Paul Laredy, avec un tarif de 20€ pour les colis individuels et 30€ pour les colis couples.

Prochains Conseil d'Administration :

- 15 septembre 2024 à 17h30
- 20 octobre 2024 à 17h30
- 17 novembre 2024 à 17h30
- 15 décembre 2024 à 17h30

Clos et arrêté, les dits jour, mois et an.

Fait à Donges, le 23 juin 2025

Monique PIRAUD
Vice-Présidente du C.C.A.S.



